

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-417  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES  
POUR L'ANNÉE 2026**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 12 janvier 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2026-417 : Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes pour l'année 2026 »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 28 janvier 2026, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 28 janvier 2026.



Stéphane Alain,  
Directeur général et greffier